

Tarifs restauration scolaire et activités périscolaires

Les **tarifs** des différentes activités sont **fixés** par le Conseil Municipal.

Pour les vacances scolaires, le tarif du repas n'est pas inclus dans la prestation.

Rappel : selon le nouveau règlement intérieur (délibération n° 2019/47 adopté en Conseil Municipal du 15 Juin 2019), toute réservation faite hors-délai (délai fixé à 72 heures) sera facturée avec une majoration de 30%. Toute annulation faite hors délai sera facturée au tarif.

A compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs sont fixés comme suit :

	PERISCOLAIRE		MERCREDI / VACANCES		RESTAURATION
	Accueil matin	accueil soir/étude	journée	Demi-journée	repas
Tranche 1	de 0.12 € à 0.50 €	de 0.45 € à 1.10 €	De 1.62 € à 4.00 €	De 0.81 € à 2.00 €	De 1.00 € à 2.58 €
Tranche 2	de 0.50 € à 0.84 €	de 1.10 € à 1.56 €	De 4.00 € à 5.28 €	De 2.00 € à 2.64 €	De 2.58 € à 3.39 €
Tranche 3	de 0.84 € à 1.26 €	de 1.56 € à 1.88 €	De 5.28 € à 5.81 €	De 2.64 € à 2.91 €	De 3.39 € à 4.02 €
Tranche 4	de 1.26 € à 1.56 €	de 1.88 € à 2.11 €	De 5.81 € à 6.36 €	De 2.91 € à 3.18 €	De 4.02 € à 4.63 €
Tranche 5	de 1.56 € à 1.76 €	de 2.11 € à 2.43 €	De 6.36 € à 7.98 €	De 3.18 € à 3.99 €	De 4.63 € à 5.01 €
Tranche 6	de 1.76 € à 2.00 €	de 2.43 € à 2.77 €	De 7.98 € à 8.41 €	De 3.99 € à 4.21 €	De 5.01 € à 5.80 €